

Le transport de longue durée : une triste réalité...

Ce 29 août 2016, une cinquantaine d'organisations de protection animale réparties sur tous les continents vont se mobiliser afin d'alerter l'opinion publique sur une pratique qui perdure toujours à l'heure actuelle : le transport longue durée. En 1996, environ 70 000 moutons sont morts noyés suite au naufrage d'un navire à destination de l'Australie. 20 ans après, la législation est toujours insuffisante, semant chaque jour un peu plus de cadavres sur les routes et sur les mers. Nous devons encourager la Commission européenne à agir pour la mise en place d'une réglementation qui fasse appartenir tous ces morts à un lointain passé...

LE CONSTAT



Chaque année, dans l'Union européenne et à destination des pays tiers, 1 milliard de volailles et 37 millions de mammifères sont transportés sur de longues distances pour être engraisés ou abattus.

C'est d'autant d'animaux qui sont soumis aux souffrances d'un

périple pouvant durer plusieurs jours dans la chaleur ou le froid et par le biais d'un matériel trop souvent inadapté, mal entretenu ou mal utilisé. Entassés dans des camions ou des navires, de nombreux animaux sont blessés voire piétinés à mort par leurs propres congénères. Epuisés et déshydratés, des milliers de chevaux, de bovins, de moutons et de volailles n'arriveront pas vivants, jusqu'à leur lieu de destination.

Quant à ceux qui seront déchargés hors des frontières communautaires ils se retrouveront en dehors de toute protection juridique, notamment lors de leur abattage, compte tenu du peu de consistance voire de l'absence de normes de bien-être animal dans des pays de destination.

Une situation qui concerne 3 millions d'animaux qui font des milliers de kilomètres pour rejoindre le Moyen-Orient, le Maghreb ou encore le Kazakhstan, restant parfois bloqués des jours entiers à un poste frontière comme ce fut le cas pour des taureaux en provenance de Lituanie. Après avoir parcouru 2 600 km, ces bovins ont dû attendre 5 jours avant d'entrer en Irak pour terminer leur périple et effectuer encore 2000 km de plus...

Des animaux, qui pour la plupart, sont destinés à être abattus par des procédés intolérables voire cruels : attachés à des cordes, battus avec des barres métalliques, mis à mort sans étourdissement et souvent avec violence. Des enquêtes ont constaté que même les recommandations de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) étaient très largement violées, alors qu'elles sont pourtant bien moins exigeantes que les normes européennes.

Et la France a un rôle éminent dans ce triste commerce puisque c'est le premier exportateur d'animaux vers la Turquie, en 2015, avec plus de 80 000 bovins transportés vers ce pays pour y être engraisés ou abattus. Des enquêtes effectuées par des ONG de protection animale entre octobre 2010 et juillet 2015 ont démontré que 89 % des camions contrôlés transportant des animaux français ne respectaient pas les normes européennes.



ET POURTANT...

La Commission a reconnu en 2011 que sa législation n'était pas en rapport avec la réalité scientifique. Rappelons que la dernière modification du règlement européen sur la protection des animaux lors de leur transport remonte à 2005.

De nombreux pays comme la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, conscients des graves carences de la législation actuelle ont appelé à ce que les dispositions de ce règlement soient réévaluées, notamment, à l'aune des attentes actuelles.

La Cour de justice de l'Union européenne, en 2015, a confirmé que la réglementation sur le bien-être des animaux vivant dans la Communauté s'appliquait durant leur transport, même en dehors des frontières européennes.

Hors de l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, grand exportateur d'animaux de rente, a mis fin à l'exportation des animaux vivants destinés à l'abattage.

CE QU'IL FAUT FAIRE...

Nous devons, en tant que citoyens de l'Union européenne, **demander la limitation des transports des mammifères à 8 heures par jour et celui des volailles à 4 heures par jour**, pour tous les déplacements d'animaux, qu'ils soient **intra ou extra-communautaires**.

Une telle réglementation, sans abolir la liberté de commerce, permettrait un meilleur contrôle des conditions de transports et de détention des animaux. En limitant les exportations vers les pays tiers, elle participerait en outre à la lutte pour l'environnement en réduisant la pollution. Enfin, elle renforcerait la nécessité d'abattre les animaux au plus près de leur lieu d'élevage, répondant ainsi aux attentes des consommateurs et des professionnels engagés dans le développement des circuits courts.

Pour renforcer la protection des animaux durant leurs transports :

► [j'écris au Commissaire européen](#)

Pour m'informer :

<https://youtu.be/y073u3wzObs>

<http://notfreight.org/>

https://www.youtube.com/watch?v=x_dvT9EgCps&feature=youtu.be

http://www.lemonde.fr/planete/article/2016/08/19/le-cruel-transport-des-jeunes-veaux-au-sein-de-l-europe_4985187_3244.html

